

pour objet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes, au nom du ministre des Chemins de fer.

Depuis le 24 janvier figure cet item-ci: Seconde lecture du bill (n° 103) ayant pour objet de donner de l'aide pour l'avancement de l'instruction agricole dans les provinces. Ce bill est au nom du ministre de l'Agriculture.

A la date du 13 février nous trouvons inscrit au nom du député d'Argenteuil (M. Perley): Second lecture du bill E (n° 108) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la fabrication et la vente des objets composés d'or ou d'argent et des objets plaqués d'or et des objets plaqués d'argent."

Depuis le 21 février nous voyons figurer au Feuilleton cet item-ci:

Seconde lecture, bill (n° 120) concernant le transport des facteurs sur les chemins de fer électriques. Ce bill est au nom de ministre des Postes. Au nom du ministre de l'Intérieur nous voyons figurer depuis le 21 février, la résolution suivante:

Qu'il est expédient de modifier la loi de 1912, récompensant certains volontaires, et (a) de prescrire que tout substitut du titulaire d'un mandat émis en vertu des dispositions de la loi de 1908 récompensant certains volontaires, et qui a été dûment nommé comme tel, peut choisir et prendre inscription de terres, tel que prescrit dans ladite loi de 1908; et (b) prolonger le temps pendant lequel un titulaire ou son substitut peut choisir ces terres et en prendre inscription.

Depuis le 27 février, la résolution suivante est inscrite au nom du ministre des Chemins de fer:

Qu'il est expédient de prescrire que le ministre des Chemins de fer et Canaux peut, subordonné à l'autorité du Gouverneur en conseil, construire, acheter, louer ou autrement acquérir, en totalité ou en partie, tout chemin de fer, pont de chemin de fer, station de chemin de fer, et termini de chemins de fer, bacs, transbordeurs et autres travaux de chemins de fer, et que tout tel chemin de fer ou autres travaux formeront partie du réseau des chemins de fer de l'Etat.

Depuis le 31 mars, figure cet item: Seconde lecture bill (n° 161) modifiant l'acte des commissaires du havre de Québec, 1899. Ce bill est au nom du ministre de la Marine et des Pêcheries.

Depuis le 3 avril, est inscrit cet item: Second lecture, bill Y2 (n° 163) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la loi des grains du Canada." Ce bill est au nom du député d'Argenteuil, et il y a deux autres résolutions inscrites au nom du ministre de la Marine et des Pêcheries, que je ne lirai pas parce qu'elles sont trop longues. L'une est inscrite depuis le 7 avril et se rattache aux commissaires du port de Vancouver et l'autre depuis la même date a trait aux commissaires du port de Québec.

M. MARCIL (Bonaventure.)

Je désire poser une question bien légitime à la majorité de cette Chambre. Si nous omettons l'item 6, loi autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales actives de l'empire.

Y a-t-il eu, relativement à un seul de ces item la plus légère tentative d'obstruction?

La Chambre n'a pas été en lieu de discuter toutes ces mesures importantes, qui ont été présentées, je suppose, parce qu'elles étaient d'intérêt public. Quelques-unes se rattachent à notre commerce avec d'autres pays, d'autres à la protection de nos pêcheries, d'autres à l'administration de la justice devant les plus hautes cours de justice du pays; d'autres traitent des fonds des employés de chemin de fer; l'une d'elles a trait à la représentation des nouvelles provinces au Sénat; d'autres ont rapport à l'amélioration des grandes routes, à l'acquisition des lignes de raccordement, à l'encouragement de l'agriculture, au service des postes, aux récompenses affectives à ceux qui ont servi le pays durant la rébellion. Elles couvrent de fait toute l'administration de ce Gouvernement, et de ce Parlement, et ce sont toutes des questions qui intéressent notre peuple. Et cependant elles ont toutes été mises de côté ou laissées en suspens depuis le 10 décembre, qu'on ait tenté un légitime effort pour obtenir l'approbation de la majorité de cette Chambre, et cela parce qu'on se figure que la plus importante question devant la Chambre est la question navale, à laquelle nous avons consacré trente-cinq séances.

Il ne m'appartient pas de critiquer, mais je désire vivement appeler votre attention, monsieur l'Orateur, sur ces faits, afin que lorsque nos successeurs consulteront les Débats pour connaître les raisons qui auraient pu justifier le Parlement canadien de voter en faveur de la clôture, ils puissent savoir exactement quelle était la situation à cette époque.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je désire pendant quelques instants établir une comparaison entre la situation actuelle et celle qui régnait au parlement britannique lorsqu'on présenta le projet de clôture. Je m'abstiendrai de toute observation personnelle? Je citerai les déclarations des hommes d'Etat dont le témoignage est inattaquable, parce qu'ils jouissent d'une grande autorité dans l'esprit de la majorité qui gouverne dans cette Chambre. Avant de faire allusion de nouveau au Feuilleton, qu'on me permette de mentionner les premiers bills d'intérêt public et des ordres du jour, parce que je sais que c'est un de ceux sur lesquels on a appelé l'attention du premier ministre dans une ou deux occasions, et ce bill est de la plus haute importance. C'est une question qui intéresse les citoyens